



## Admission exceptionnelle vpf

-----  
Par Nourbhsse

Bonjour Maître,

Je suis une marocaine arrivée en France en août 2015 avec un visa étudiant. J'ai toujours eu des titres de séjour étudiant. Je me suis mariée avec un étranger en 2016 et j'ai eu mon enfant en 2017. Par la suite j'ai divorcé suite à des violences conjugales ( plainte, condamnation et ordonnance de protection en 2018). Là je suis divorcée du papa installé en France qui a un droit de visite sur mon enfant. Là je me trouve en situation irrégulière depuis avril 2020 car je n'ai plus le statut étudiant. Je suis pacsée à un résident en situation régulière depuis mai 2021 et en vie commune avec lui depuis juillet 2020 ( en couple depuis 3 ans presque). Donc on a des justificatifs de vie commune de 13 mois. Est ce que mon dossier est complet à votre avis pour une admission exceptionnelle vpf svp?

Merci